

l'œil. En arrivant je le trouve tranquillement assis près de son lit et ne voulant pas répondre à ce que je lui demande. Je constate un point noir à l'angle interne de l'œil droit. C'était une tête de clou de quatre pouces dont je fis l'extraction après avoir fait coucher le malade.

A ce moment, L. T. présentait des symptômes inquiétants; la face était pâle et très altérée, les extrémités froides, le pouls filiforme et il y avait paralysie du bras et de la jambe gauches.

Le lendemain l'état général s'était amélioré, mais l'hémiplégie persistait. Le 5 de mai, deux jours après l'accident, des convulsions partielles se manifestent au visage, à la commissure des lèvres, au cou et s'étendent jusqu'au bras du côté gauche. Ces accidents perdurent qu'une journée.

Le 8 de mai, l'hémiplégie s'améliore et en même temps le malade semble plus lucide. Après 3 ou 4 jours, il se lève; tous les accidents nerveux sont disparus. Il ne reste plus qu'un peu de strabisme divergent de l'œil droit qui persista pendant une quinzaine de jours.

L'amélioration de l'état physique et mental se continua graduellement. Dans les derniers jours du mois de mai L. T. sort librement autour de l'asile; il se rend très bien compte de ce qui lui est arrivé, il se rappelle très bien s'être enfoncé ce clou dans l'œil, sans savoir pourquoi.—“Ça le lui disait,” dit-il.

Enfin, le 15 de juillet il quitte l'asile parfaitement guéri depuis plus d'un mois. Il avait été gardé à sa propre demande.

Je me rappelle un autre cas analogue de guérison prompte à la suite d'un traumatisme. Il s'agit d'un jeune homme de 25 ans, qui avait été amené à l'asile dans un état de violente excitation maniaque. Quelques semaines après son arrivée il se prend de querelle avec un autre malade de sa salle. Dans la bataille son adversaire lui fait une profonde morsure au pouce. Immédiatement à la suite de cette blessure C. R. est pris d'un tremblement nerveux intense qui dure environ une heure. Ce tremblement cesse, le malade a recouvré sa raison. La guérison se maintient et C. R. quitte l'asile peu de temps après parfaitement guéri.

Et la séance est levée.

E. P. CHAGNON,

Secrétaire.

---